

ASSOCIATION VILLENEUVOISE DES AMIS DE LA DANSE

Ecole de danse du Village

PHOTO

Nom :

Prénom :

Portable/Tel :

Mail :

Adresse :

Date de naissance :

Date d'inscription :/...../.....

Cotisation d'adhésion 30 €:

Nombre d'heures de cours :

Périodicité :

Mois (x10)

Septembre + 3 Trimestres :

Septembre

Octobre/novembre/décembre

Janvier/février/mars

Avril/mai/juin

Annuel

Règlement :

Espèce Chèque

Montant et type de versements effectués :

-
-
-
-

Justificatif :

Attestation d'assurance



Cours pratiqués :

Emploi du temps 2026/ 2027 - Ecole de danse du village

| LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI | SAMEDI |
|--|---|--|---|--|--|
| | | | | | 9h – 10h Classique 5/6 ans |
| | | 10h – 11h Classique 3/4 ans | | | 10h – 11h Classique 3/4 ans |
| | | 11h – 12h Classique 5/6 ans | | | 11h – 12h Classique CE1 / CE2 |
| 12h30 – 13h30 Classique Adultes intermédiaires | 12h30 – 13h30 Classique Adultes débutants | | | | 12h – 13h Classique CM1 / CM2 |
| | | | | | |
| | | 14h – 15h Classique CE1 / CE2 | | | 14h – 16h Comédie musicale enfants 5/8 ans (2 fois par mois) |
| | | 15h – 16h Classique CM1 / CM2 | | 17h – 18h Ragga Enfants A partir de 7 ans | |
| 17h – 18h Classique - pointes Ados | 17h15 – 18h Jazz 7ans/10ans | 16h – 17h30 Classique Ados | 18h – 19h Comédie musicale enfants 8 / 12 ans | 18h – 19h Ragga Intermédiaire | |
| 18h – 19h Assouplissement Ados/Adultes | 18h15 – 19h 30 Jazz Inter 1 | 18h – 19h Classique Adultes intermédiaires | 19h – 20h Chorégraphie Jazzy Adultes intermédiaires | 19h – 20h Jazz Inter 2 | |
| 19h – 20h Neo classique | 19h30 – 21h Jazz Adultes | 19h – 20h 30 Classique Adultes avancés | 20h – 21h Danses latines Adultes | 20h – 21h Ragga Ados / Adultes | ASSOC ECOLE DE DANSE DU VILLAGE Villeneuve-Loubet |

Règlement intérieur de l'école

Le bon fonctionnement de l'école ne peut se concevoir sans le respect d'un certain nombre de règles indispensables, dont la rigueur et la discipline.

Le tarif des cours est fixe de septembre à juin.

L'adhésion est obligatoire et s'élève à 30€ par élève et par an.

Une attestation d'assurance de responsabilité civile ainsi qu'une photo sont obligatoires à l'inscription.

Les paiements se règlent à l'inscription de l'élève en nous remettant le nombre de chèques pré-remplis correspondants au mode de cotisations choisi. Mensuelle x10, trimestriel x4 (septembre puis les trois trimestres), annuel. L'encaissement se fera le 5 du premier mois de chaque période. Possibilité de régler à l'année.

Les cours sont rattrapables mais non remboursables en cas d'absence.

Une tenue de danse et les cheveux attachés sont obligatoires à chaque cours (chignons pour les cours classiques).

Pas de nourriture dans l'école.

Toute dégradation des locaux devra être remboursée.

Tout manque de respect envers autrui pourra faire l'objet d'un renvoi.

Le respect des mesures sanitaires liées à la crise Covid-19 mises à jour régulièrement sur les panneaux d'informations.

Le tarif des cours a été calculé sur l'ensemble de l'année scolaire, en tenant compte de la fermeture de l'école durant les vacances scolaires et des jours fériés, et de l'ensemble des cours supplémentaires proposés pour les répétitions du GALA de fin d'année.

J'autorise la prise de vidéos et de photos de moi-même et/ou de mon (mes) enfant(s) et autorise l'association à éventuellement utiliser l'ensemble pour sa publicité (au sein de l'école, sur papier et /ou sur le site Internet, spectacles ...), sans pouvoir réclamer aucun droit, ni somme d'argent sur ces supports.

Je déclare souhaiter devenir membre de l'Association Villeneuvoise des Amis de la Danse pour une durée d'une année.

A ce titre, je reconnais avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur ci-dessus, et atteste être à jour de ma cotisation d'adhésion de 30 € en espèce ou à l'ordre d'A.V.A.D. – Association Villeneuvoise des Amis de la Danse.

Signature du responsable légal *

Signature de l'élève *

* Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »